

**RÈGLEMENT Z-3400-16-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS Z-3400 VISANT LA
MODIFICATION DE LA TARIFICATION D'UN CERTIFICAT**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2020-12-596, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement P-Z-3400-16-20 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020, par la résolution 2020-12-613;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 6.1.1 du règlement Z-3400 intitulé « Tableau des tarifs des permis et certificats » est modifié par :

- Le remplacement au point « 3.1 Certificat d'autorisation », à son alinéa « c) rénover une construction (bâtiment principal résidentiel) », en son point « i) tarif de base », du montant « 45 \$ » par le montant « 50 \$ »;

Article 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement..

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 2 février 2021.

Le maire,

Le greffier,

Pierre-Paul Routhier

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	07/12/2020
Dépôt du projet de règlement :	07/12/2020
Adoption du projet :	07/12/2020
Adoption du règlement :	25/01/2021
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	02/02/2021
